



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	34

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

Budget supplémentaire de l'exercice 2026

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Olivier CLODONG (quitte la séance pour le point n° 4 relatif au CFU 2025), Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Carole PELLISSON, M. Denis ADAM, Mme Vannina ETTORI, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoint au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Béranger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté:

M. Maxence MAHEN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG

Secrétaire de séance : M. Jérémie LETORT

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111426H1-DE

Publication le 14/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026
DELIBERATION N° 2026/04/056

OBJET : Budget supplémentaire de l'exercice 2026

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le budget supplémentaire a pour objet principal d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent lors de la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte financier unique, lorsque celui-ci est voté postérieurement au du budget primitif,

CONSIDERANT que le Compte financier unique de l'exercice 2025 est soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance du 13 avril 2026. Son adoption est suivie de l'affectation des résultats principalement en section d'investissement.

Cette affectation permet notamment de financer :

- le solde déficitaire des restes à réaliser, soit :
 - dépenses : 4 447 318,16 euros
 - recettes : 2 760 163,61 euros
- l'apurement annuel du compte 1069 à hauteur de 67 000 euros,

Après prise en compte :

- du solde déficitaire d'investissement reporté (2 360 838,28 euros),
 - de l'excédent de fonctionnement capitalisé obligatoire (4 114 992,83 euros),
- le montant total des mouvements liés aux résultats antérieurs s'établit à 6 875 156,44 euros, équilibrés en dépenses et en recettes,

CONSIDERANT les inscriptions nouvelles détaillées ci-après :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 176 883,95 euros.

L'affectation complémentaire du résultat pour ce même montant permet d'ajuster exclusivement les crédits du chapitre 65 (autres charges de gestion courante), afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exercice.

II SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 10 439 321,44 euros.

1/ Reprise des résultats antérieurs

Conformément aux règles budgétaires, les résultats de clôture sont repris pour un montant de 4 114 992,83 euros.

2/ Couverture des besoins nouveaux

Les besoins complémentaires sont financés par :

- un emprunt d'équilibre complémentaire de 3,5 millions d'euros ;
- une subvention de 37 000 euros au titre de la réhabilitation du city stade de la Sablière.

3/ Inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement

Des crédits nouveaux sont ouverts pour un montant total de 3 564 165 euros, répartis comme suit :

Chapitre 20

- Prémption d'un bail commercial : 35 000 euros.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (2,19 millions d'euros)

a) Ajustement technique de crédits

Réduction de crédits à hauteur de 1,48 millions d'euros, dont 1,28 million d'euros relatifs aux travaux de voirie rue Paul Doumer.

Ces crédits sont transférés au chapitre 23, à la demande du Service de gestion comptable, les travaux concernés s'étalant sur plusieurs exercices et relevant d'opérations suivies en immobilisation en cours.

b) Inscriptions nouvelles

Crédits nouveaux pour un montant global de 3,67 millions d'euros comprenant :

- ° l'acquisition de terrains appartenant à l'EPFIF : 3,58 millions d'euros ;
- ° la réhabilitation du city stade de la Sablière : 80 000 euros.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Travaux de voirie rue Paul Doumer (transfert du chapitre 21) : 1,28 million d'euros.

Chapitre 27

- Cautionnement dans le cadre d'un bail commercial : 5 000 euros.

Chapitre 041

- Remboursement d'avance forfaitaire : 27 000 euros,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

ADOpte, chapitre par chapitre, le Budget supplémentaire 2026 arrêté et équilibré à 10 616 205,39 euros, répartis comme suit :

Section d'investissement : 10 439 321,44 €

Section de fonctionnement : 176 883,95 €.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN



Le 15 avril 2026

Nicolas DUPONT-AIGNAN

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour**35**

Contre :**00**

Abstentions :**00**

Date de convocation : le 07 avril 2026.

Présenté par⁽¹⁾ le Maire, à Yerres, le 13 avril 2026.

Délibéré par l'assemblée ⁽²⁾, réunie en session du Conseil municipal,

A YERRES, le 13 avril 2026.

Les membres de l'assemblée délibérante ^{(2),(3)}.

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Certifié exécutoire par⁽¹⁾ le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A YERRES,

Le Maire

Nico las DUPONT - AIGNAN



Accusé de réception en préfecture 091-219106911-20260413-lmc111426H1-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--